



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE de QUEVERT
22100 Tél. : 02.96.85.81.80

ARRETE N° 2025/48 :

Prescrivant la fermeture définitive d'un établissement recevant du public (ERP) pour le restaurant ONCLE SCOTT'S sis « 5 ZAC Les Vignes à QUEVERT »

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n°95-960 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006, relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Considérant que le bâtiment est fermé et qu'une vente aux enchères a eu lieu le 20 septembre 2024 après la liquidation judiciaire du restaurant ;

ARRETE

Article 1 : Le restaurant « ONCLE SCOTT'S » de type M 5^{ème} catégorie sis 5 ZAC Les Vignes à QUEVERT est fermé définitivement au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant :

Article 2 : Un recours en annulation peut être exercé devant le tribunal administratif de Rennes dans les deux mois qui suivent la notification de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, une copie sera affichée en mairie et une copie sera transmise au préfet ainsi qu'au commandant de la brigade de gendarmerie et au SDIS.

Fait à QUEVERT le 8 Avril 2025.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 9 avril 2025